

## Réunion du Conseil d'Administration n°41 – Synthèse

### Mardi 3 décembre 2019

#### Participants

---

La fiche de présence figure en annexe de ce relevé de décisions.

#### 1° Confirmation de la programmation des réunions 2020 et AG :

Rappel des dates :

CA Jeudi 5 mars 2020 matin : FNTF à confirmer  
CA Jeudi 7 mai 2020 matin : ENEDIS site de la Défense  
AG Jeudi 4 juin 2020 : ENEDIS site de la Défense  
CA Jeudi 17 septembre 2020 : Lille lieu à confirmer  
CA Mardi 8 décembre 2020 matin : GRDF

#### 2° AG

Il est retenu l'idée d'une conférence des présidents des OR le matin de l'AG.

Une première ébauche de la préparation de la conférence des présidents sera effectuée dans le cadre d'une réunion du GP1 le 9 janvier matin

Un "save the date" sera envoyé aux membres de l'O.N. et aux présidents des O.R. dès janvier par le Président.

#### 3° Avancement des GP :

**GP1** : *Décision : Accord sur les devis ZEBRA pour la suite de la réorganisation du site, objectif d'ouverture : premier trimestre 2020*

Travaux en cours :

- Présentation du site et le recueil des besoins des OR mis à l'ODJ de l'après-midi de l'AG
- Réflexion sur l'analyse des causes profondes : la méthode PAGEM de l'ICSI (identification des barrières de prévention/ atténuation/ récupération) est testée au sein de l'OR Ile-de-France sur la base d'un cas concret. Les acteurs ont montré un intérêt significatif lors de la première réunion

Rappel aux animateurs de GP : Les demandes vis-à-vis du GP 1 doivent être clairement formalisées par les animateurs des différents GP. Inversement, les attendus du GP1 en matière de fonctionnement avec les OR, et les « commandes » s'ensuivant pour les GP sont à préciser à l'avance aux animateurs des GP pour éviter la dispersion dans des travaux et orientations restant sans suite

**GP 2** : Une réflexion a été menée entre exploitants sur les indicateurs à fournir dans le cadre des obligations du nouvel article 17 de l'arrêté du 15 février 2012. L'objectif était notamment d'identifier les spécificités des différents réseaux et produire des grilles explicitant l'application opérationnelle de chacun des indicateurs, pour faciliter l'appropriation par les exploitants. Ces grilles pourront être diffusées par le MTES vers les DREAL.

Des travaux sont également menés pour permettre un élargissement des exploitants qui contribuent à la remontée des données. Pour le panel alimentant les statistiques de l'Observatoire national, les actions sont ciblées essentiellement sur les exploitants nationaux eaux et télécom mais pas sur les exploitants locaux. Pour ces derniers, la remontée au sein des OR semble plus pertinente. L'action de sensibilisation relèverait plutôt des OR, avec une information en appui via

le canal des fédérations nationales pour chaque type de réseau. Le portage des grilles d'explicitation des indicateurs peut constituer une opportunité de communication en ce sens. Le sujet sera porté via le GP1.

Un travail de recherche a été mené vers des indicateurs plus qualitatifs. Les indicateurs trouvés ont été considérés trop « orientés » donc ne seront pas retenus.

Le 1<sup>er</sup> semestre montre une baisse des endommagements aériens et une stabilisation des endommagements souterrains, ceci entraîne globalement une baisse du taux de dommage (à corrélérer avec une augmentation du volume d'affaires FNTP de 8%).

**GP 4 :** Dernièrement les travaux ont porté :

- sur la définition d'un mode de réponse aux DT lorsque les exploitants effectuent des mesures de localisation
- sur le partage des évolutions des CERFA : récépissé : mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2020, DT-DICT : mise en œuvre en avril 2020

Des échanges ont également eu lieu concernant l'interruption du service de l'IGN : un autre géoportail (open street map) sera utilisé durant cette période. Le président va adresser un courrier à l'IGN pour le sensibiliser sur les impacts générés par de telles interruptions. Le MTES est sollicité pour sensibiliser la branche concernée au sein du Ministère.

Le document de gestion de crise va être enrichi sur la base du REX des incidents de cet été.

StaR-DT : Le standard est disponible sur le site du CNIG.

**GP 5 :**

Guichet unique particuliers :

- la solution retenue est un lien vers les PAD qui proposent ce service gratuitement. Pour le moment seul Sogelink propose ce service. Depuis le site Sogelink enregistre une hausse en passant de 300 à 4 000 déclarations par mois.
- Une plaquette d'information sur la base de celles produites par GRTGAZ pourrait être établie pour informer les loueurs et les collectivités de la disponibilité de ce service aux particuliers. Le GP1 regarde ce sujet et l'AITF pourra également relayer
- Pour les loueurs, la FNTP regarde comment les sensibiliser

Sujets actuels :

- modification du module signature (1<sup>er</sup> quinzaine de février)
- modification xsd : obligation de mail, réseaux en arrêt définitif d'exploitation, identification des canalisations de transport pour sensibiliser les déclarants sur l'obligation d'appel téléphonique dans le cadre des ATU (1<sup>er</sup> quinzaine d'avril)
- développement d'une fonctionnalité « retour arrière » sur les consultations suite aux incidents de l'été dernier

Autres évolutions 2020 : publication à blanc

**GP 6 :** pas d'actualité, prochaine réunion mi 2020

**GP 7 :** Le volet « procédure d'accès aux réseaux » a été traité techniquement. La formalisation reste à effectuer. Il est décidé que ce sujet relève de la compétence du GP1.

*Décision : La proposition d'une co-animation du GP 7 avec GRDF est acceptée.*

**GP 8 :** La rédaction des fascicules 1 et 3 a été achevée, la plénière de validation s'étant tenue le 12 novembre 2019.

Un des deux co-animateurs ayant rappelé sa décision de se retirer de la co-animation du groupe, il conviendra au GP8 de trouver un nouveau co-animateur et d'en informer le bureau.

**GP 9 :** L'amendement de la norme NFC 18 510 devrait passer en homologation prochainement. Le GP n'a pas prévu de se réunir à court terme.

Les travaux seront réactivés en fonction de l'avancement des discussions sur la norme

Le MTES indique qu'une modification de la plateforme d'examen est prévue courant 2020 et devrait permettre d'avoir en plus une fonctionnalité « école » pour passer des tests sans ticket.

320 000 tests passés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018

L'OPPBTB attire l'attention sur l'information AIPR/CACES sur le GU dans l'onglet « AIPR et Examen QCM ». Une proposition de modification sera faite par l'OPPBTB.

**GP 10 :** Le projet de fascicule 4 nécessite une deuxième relecture. Il devrait être clos courant janvier 2020. Après débutera le travail sur le fascicule 5.

#### **4° Point financier**

Les membres du CA sont informés qu'un changement de cabinet comptable est en cours

#### **5° Demande de subvention**

Observatoire Limousin : demande de subvention de 2 000 € pour 3 évènements

Accord de principe sous réserve de justificatifs, le montant sera à déterminer en réunion de bureau en fonction des justificatifs qui seront présentés

Une note sera réalisée à destination des OR pour expliquer clairement les éléments attendus et notamment le budget prévisionnel, le montant demandé, le nombre de personnes attendues...

Le versement de la subvention est effectué sur la base de justificatifs des dépenses et de la bonne réalisation de l'action.

Par ailleurs il est rappelé que le CA de l'Observatoire national avait retenu la possibilité d'une subvention pour une action annuellement.

#### **6° Statuts**

La question des modalités de financement de certaines actions menées par les GP est posée. Il est proposé de modifier les statuts pour prendre en compte l'évolution du fonctionnement de l'observatoire.

Ce point sera vu en réunion de bureau.

#### **7° Rédaction Chap. 9.3.4 du fascicule 1**

Un retour est effectué sur les discussions qui ont eu lieu lors de la plénière du GP8. Il n'y a plus d'action spécifique attendue de la part de l'observatoire sur ce sujet qui doit se poursuivre dans un cadre législatif.

#### **8° Suivi de la mise en œuvre des IC**

Le CA déplore le ton utilisé dans un post et sur son blog signé par un représentant en tant que membre du CA de l'observatoire national.

Des interrogations restent posées quant à la mise en œuvre, in extenso, de l'évolution réglementaire en matière d'I.C. dont le remboursement de leurs coûts aux MOA par les exploitants.

Une réunion du GP 7 sera programmée prochainement sur les modalités de mise en place d'un REX sur les IC.